

		République Française
		Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève
		Extrait du registre des délibérations
		<b>Communauté de communes du Clermontais</b>
Date de la convocation	2 mai 2017	Séance du : 10 mai 2017
		L'An Deux Mille dix-sept, le dix mai à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
	<u>Votes : 39</u>	
Présents : 37	Pour : 39	
Absents : 5	Contre : 0	
Représentés : 3	Abstention : 0	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Denis MALLET (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet) Mme. Maryse FABRE (Canet), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle).

Absents représentés : M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Jean COSTES (Salasc).

Absents : M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Georges GASC (Paulhan), M. Eric VIDAL (Villeneuve).

### **Objet : Subvention exceptionnelle – Canet animation 34.**

Monsieur LACROIX rapporte :

Suite à la fermeture du pont de Canet à la circulation routière et piétonne, la fréquentation des commerces de la commune a déjà subi une baisse importante qui risque de s'aggraver de manière catastrophique dans les jours et mois à venir.

De même, la période des vendanges, de mi-août à début octobre, approche et l'inquiétude des viticulteurs va en grandissant, certaines informations faisant état d'une réouverture partielle du pont courant septembre et uniquement pour les véhicules légers.

Actuellement, la déviation mis en place par PAULHAN occasionne un trajet de plus de deux heures pour vingt kilomètres pour un tracteur, trajet qui devrait être réalisé cinq fois par jour pour passer d'une rive à l'autre de l'Hérault par de très nombreux coopérateurs adhérents des caves coopératives de PUILACHER et LE POUGET.

En conséquence, et tandis que la Communauté de communes a d'ores et déjà saisi le Département pour examiner toute solution temporaire permettant une reprise de la circulation, il est proposé au Conseil communautaire d'apporter un soutien financier à l'association Canet Animation 34 à hauteur d'une aide exceptionnelle de 10 000 euros pour l'organisation d'événements et manifestations ayant pour objectifs de faire vivre la commune en attirant du public et ce jusqu'à la réouverture du pont de Canet.

En sa qualité de président de l'association Canet Animation 34, Monsieur Claude REVEL ne prendra pas part au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LACROIX, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association Canet Animation 34 telle que décrite ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20170511-2017-05-10-09-DE  
Date de télétransmission : 12/05/2017  
Date de réception préfecture : 12/05/2017